

# Commune de VILLARD-SUR-DORON

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Jeudi 8 avril 2021

**Étaient présents :** Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET (à partir de la délibération n°2021-04-08-104), Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ (à partir de la délibération n°2021-04-08-102), Madame Sigrid PELISSET (à partir de la délibération n°2021-04-08-102, pouvoir à Lucile DUBOS pour la délibération n°2021-04-08-101), Madame Christelle MASSON

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire.

Monsieur Vincent DIEUDONNE est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.)

Le compte-rendu de la séance du conseil du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

A la suite, l'ordre du jour de la séance débute.

#### **Point 1- Lancement procédure marché travaux couverture du bassin d'orage de Bisanne 1500**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire, à lancer une procédure adaptée ouverte relative à la couverture du bassin d'orage de Bisanne 1500 et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public correspondant à intervenir.

#### **Point 2- Régularisations foncières lieudit Salignon – parcelles D 1522 et 1530**

Dans le cadre de la régularisation foncière du chemin du Vorger, le conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'acquisition des parcelles ci-dessous, situées lieudit « Salignon » :

Désignation voie	Propriétaire	Parcelles concernées	Surface en m <sup>2</sup>
Chemin du Vorger	Indivision DUNOYER	D n° 1522	68 m <sup>2</sup>
Chemin du Vorger	M. Marcel DUNOYER	D n° 1530	36 m <sup>2</sup>

La présente rétrocession est consentie et acceptée à titre gratuit. Pour les besoins des frais de contribution de sécurité immobilière, les terrains sont estimés à la valeur de 0,20 € du mètre carré. Cette régularisation sera faite en la forme administrative.

#### **Point 3 – Prorogation de la promesse de vente et de l'obtention des prêts pour les attributaires du lot n°3 Lotissement Le Cudray**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder des délais supplémentaires à Madame Laure CARDOT et Monsieur Jules MALBRANCO, attributaires du lot n°3 du lotissement Le Cudray, en prorogeant de 3 mois d'une part, la promesse de vente et d'autre part, l'obtention des prêts pour réaliser la condition suspensive.

#### **Point 4 – Mise en place du service de conseil en énergie partagé (CEP)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service Conseil en Énergie Partagé (CEP) ; ce service est destiné à accompagner dans leur gestion de l'énergie les communes adhérentes au SDES et leurs structures intercommunales de rattachement ; à ce titre, le SDES met à disposition des collectivités qui en font la demande un conseiller CEP. Cet agent est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Le montant annuel de la contribution de la commune au service CEP, a été fixé par délibération du comité syndical du SDES du 17 décembre 2019, à 75c€/habitant/an.

#### **Point 5 – Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre du dispositif coup de pouce chauffage bâtiment tertiaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dispositif « coup de pouce chauffage bâtiment tertiaire » porté par le SDES, Territoire d'Énergie Savoie, dans le cadre du projet de réseau de chaleur. Dans le cadre de son plan de relance et suite à l'édition du Décret dit Tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 concernant entre autres les bâtiments publics appartenant aux collectivités, l'État a décidé par l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014, de donner par le biais d'une charte spécifique, un Coup de pouce pour le chauffage des bâtiments tertiaires. Cette opération se matérialise par une multiplication de deux à quatre du volume de CEE valorisables dans le cadre de certaines fiches CEE spécifiques au remplacement du système chauffage des bâtiments tertiaires, pour les opérations avec une dépose des CEE sur le site national des opérations débutées entre le 14 janvier et le 31 décembre 2021 et achevées avant le 31 décembre 2022. Pour se faire, une convention pluriannuelle de convention de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dans le cadre du dispositif « Coup de pouce Chauffage bâtiment tertiaire » à établir entre le SDES et la commune, définit les engagements des parties et décrit le produit de la valorisation financière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de confier au SDES la valorisation des CEE dans le cadre du dispositif coup de pouce chauffage bâtiment tertiaire.

#### **Point 6 – Engagement en matière de développement durable et de diminution de consommation d'énergie**

Suite à l'émission du bilan carbone des activités communales et de l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments communaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager dans une démarche de développement durable et de diminution de consommation d'énergie, en suivant les recommandations suivantes, et ce bien que non obligatoire eu égard au nombre d'habitants :

- diminution de la production de CO2 suivant les recommandations du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique),  
c'est à dire moins 75% en 2050, soit moins 5 %/an
- diminution de la consommation énergétique des bâtiments selon la Loi ELAN destinée aux bâtiments > 1000 m2, soit moins 40% en 2030, c'est à dire moins 4.5% / an.

#### **Point 7 – Instauration du forfait mobilités durables au profit des agents publics de la collectivité**

Le conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune de Villard sur Doron dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

#### **Point 8 – Approbation de la demande de classement de l'Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de demande de classement en catégorie I à compter de 2021 et pour une nouvelle période de cinq ans, la SAEM des Saisies Village Tourisme ayant obtenu le renouvellement de son classement d'Office de Tourisme en catégorie I pour une durée de cinq ans en 2015.

#### **Point 9 – Convention de gestion de composteur collectif**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'optimisation de la collecte des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables) en termes d'hygiène, de sécurité, d'organisation et d'environnement, la communauté d'agglomération Arlysère propose aux communes d'installer des sites de compostage collectif dans les espaces publics.

Arlysère fournit, installe gratuitement les composteurs, distribue les bio seaux, crée et distribue les flyers et affiches de consignes de tri.

La commune trouve un emplacement communal, réalise la plateforme, fournit et installe les panneaux d'affichage, les chainettes et les pelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion pour l'installation d'un site de compostage collectif à Bisanne 1500 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Point 10 – Budget principal – budget lotissement Le Cudray – budget eau Arlysère : approbation du compte de gestion 2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 de Madame le comptable public.

**Point 11 – adoption des comptes administratifs 2020 des budgets de la collectivité**

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2020 des 3 budgets de la collectivité

**BUDGET GENERAL**

**Section de Fonctionnement :**

	Voté	Réalisé
Dépenses	2 467 993.19	1 212 463.75
Recettes	2 467 993.19	1 692 164.20

Excédent 2020 + 479 700.45 €  
 Excédent reporté au Fonctionnement en 2019 + 861 661.91 €  
**Soit un Excédent cumulé 2020 + 1 341 362.36 €**

**Section d'Investissement :**

	Voté	Réalisé
Dépenses	1 375 182.82	1 023 923.56
Recettes	1 375 182.82	353 029.45

Déficit 2020 - 670 894.11 €  
 Excédent reporté à l'investissement en 2019 123 482.35 €  
 Solde des Restes à Réaliser 2020 - 87 147.00 €  
**DEFICIT 2020 couvert par l'excédent de Fonctionnement -634 558.76 €**

**BUDGET LOTISSEMENT LE CUDRAY**

**Section de Fonctionnement :**

	Voté	Réalisé
Dépenses	109 514.28	105 635.54
Recettes	109 514.28	105 635.84

Excédent 2020 + 0.3€  
 Déficit reporté au Fonctionnement en 2019 - 60.00 €  
**Soit un déficit cumulé 2020 - 59.70 €**

**Section d'Investissement :**

	Voté	Réalisé
Dépenses	109 454.28	105 635.54
Recettes	109 454.28	90 715.54

Résultat 2020	-14 920.00€
Excédent reporté à l'investissement en 2019	14 920.00 €
<b>Soit un excédent cumulé</b>	<b><u>0.00 €</u></b>

## BUDGET EAU ARLYSERE

### Section de Fonctionnement :

	Voté	Réalisé
Dépenses	11 246.40	11 068.70
Recettes	11 246.40	11 068.70

Résultat 2020	0.00 €
Déficit reporté au Fonctionnement en 2019	-177.70 €
<b>Soit un déficit cumulé 2020</b>	<b><u>- 177.70 €</u></b>

Les clôtures d'exercice permettent de dégager des résultats favorables.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020, hors de la présence de Monsieur le maire.

### Point 12 – Affectation des résultats

Le conseil municipal procède à l'unanimité à l'affectation des résultats pour permettre la couverture des déficits des sections d'investissement :

**BUDGET GENERAL : 998 621.02€**

### Point 13 – Subventions aux associations communales 2021

Le conseil municipal procède au vote des subventions aux associations communales comme indiquées ci-dessous au titre de l'exercice 2021 :

Nature	LIBELLES	Propositions	Pour	Con tre	Abs	Non partici pation
6574	Anciens combattants	350	15			
6574	Association école de Villard	6600	15			
6574	Association du service des pistes des Saisies	500	15			
6574	ACCA Diane - chasseurs	500	Suspension de la décision en attente de précisions			
6574	Club des jeunes Le Drabello	400	15			
6574	Ecomusée de la forêt	900	14			1
6574	APE	1300	15			
6574	Les amis de la Croix de Coste	300	15			
6574	Club des sports des Saisies	6410	15			
6574	CUMA	1605	15			

#### Point 14 – Attribution d’une subvention exceptionnelle au Club des sports des Saisies

Le conseil municipal décide avec 5 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions d’attribuer une subvention exceptionnelle de 5000 euros au club des sports des Saisies en complément de l’aide annuelle par licencié. Cette demande d’aide exceptionnelle de 5000 € est destinée à aider au fonctionnement du club du fait de l’impact de la situation Covid 19 sur les finances. Une même demande a été adressée en parallèle à la commune d’Hauteluze.

#### Point 15 – Vote des taux de fiscalité directe

Monsieur le maire expose que le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux de fiscalité qui sont appliqués aux bases d’imposition notifiées par les services fiscaux.

Comme en 2020, la délibération de vote des taux 2021 ne concerne que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux de taxe d’habitation est en effet gelé au niveau de celui de 2019.

Le taux de taxe foncière bâtie est voté en 2021 par la commune par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme de taux 2020 de la commune et du département.

Malgré l’impact de la crise sanitaire sur les ressources communales, il est proposé que la fiscalité locale reste encore cette année inchangée.

Le conseil municipal décide à l’unanimité de reconduire à l’identique les taux de fiscalité directe locale 2020 pour l’exercice 2021.

#### Communications diverses

La loi du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique impose dans un souci de transparence, aux communes notamment, de produire un état de l’ensemble des indemnités de toutes natures touchées par les élus « au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein » et dans tout type de syndicat ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l’assemblée délibérante avant l’examen du budget.

Le conseil municipal prend connaissance de l’état annuel des indemnités des élus.

#### Point 16 – Budgets principal et lotissement Le Cudray – adoption du budget primitif 2021

Après avoir pris connaissance des propositions travaillées lors de plusieurs réunions de commissions et groupes de travail, le conseil municipal vote à l’unanimité les budgets primitifs 2021 :

##### **BUDGET GENERAL**

Section de fonctionnement :	2 690 954.56€
Section d’investissement :	1 807 065.77€

Le budget 2021 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- Maintien des soutiens financiers apportés aux associations,
- Maintien de la fiscalité pour le foncier bâti et non bâti
- Augmentation de la contribution au SIVOM des Saisies en raison d’une diminution des recettes de fonctionnement de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques du fait de l’hiver 2020-2021 fortement dégradé.
- Hausse des dépenses de personnel en 2021 par rapport à 2020 (hausse temps travail d’un agent, recrutement d’un chef technique).
- Remboursement de l’avance communale suite à la vente des lots du lotissement Le Cudray

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de couverture du bassin de rétention de Bisanne 1500, de réseau d’eau au mont Bisanne pour les besoins de la station et des alpagistes, l’installation de bornes de recharge électriques à Bisanne 1500, le renouvellement d’un véhicule communal, l’acquisition de matériel informatique pour l’école dans le cadre du Plan numérique école, l’achat du foncier pour le projet de création d’école, de frais d’études et de maîtrise d’œuvre pour 3 projets majeurs qui vont rythmer la prospective 2021-2025: réhabilitation et extension de l’école, aménagement de l’Etraz et création d’un réseau chaleur pour le secteur du chef-lieu.

## BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement : 133 275 €

Section d'investissement : 105 636 €

Le budget lotissement Le Cudray 2021 prévoit la vente des 3 lots à hauteur d'environ 133K€, le remboursement de l'avance au budget communal à hauteur d'environ 105K€ qui a servi à financer les travaux d'aménagement et le reversement de l'excédent au budget communal.

## Questions diverses

- **Accessibilité estivale route du Mont Bisanne**  
Dans une démarche de développement des mobilités douces respectueuses de l'environnement, il est évoqué pour la saison estivale, la fermeture de la route du Mont Bisanne aux automobilistes à la hauteur du Plan du Pré, le sommet du Mont Bisanne étant desservi par télésiège. Des discussions interviendront avec les usagers professionnels de cette voirie pour préciser les modalités de desserte du site.
- **Cadeau aux élèves de CM2**  
Une calculatrice et un livre choisi en concertation avec les enseignants seront offerts aux élèves de CM2.
- **Centre de vaccination COVID-19 éphémère à Beaufort**  
Les séances de vaccination se poursuivent à Beaufort jusqu'à mi-mai pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes vulnérables à très haut risque.
- **Projet d'accueil centre de loisirs AAB**  
L'AAB recherche des locaux pour son accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les 3-12 ans. L'utilisation de la salle multi activités qui sera créée dans le cadre de l'agrandissement de l'école et l'occupation d'une partie de la maison Duret sont des pistes à envisager.
- **Projet école**  
Projet phare de ce début de mandat, l'agrandissement de l'école communale est désormais entré dans sa phase concrète avec le choix imminent d'un maître d'ouvrage d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre piloté en interne par l'équipe municipale. Ce projet vise à proposer une extension neuve (avec la création d'une salle de classe, d'une salle de motricité, d'espaces de stockage, de vestiaires et sanitaires), une rénovation du bâtiment principal (classes de maternelles et CP/CE1) et des aménagements extérieurs (préau, allées couvertes, hall d'accueil, garage à vélo...).
- **Épandage lisier**  
L'épandage du lisier est une vraie préoccupation qui dépasse le seul cadre communal. Une concertation devrait être menée avec les agriculteurs afin de discuter du sujet en établissant commune par commune, une cartographie et un planning.
- **Courrier bilan 1 année de mandat**  
La commission communication travaille un courrier "1 an déjà" qui retracera le bilan de la première année de mandat de l'actuelle équipe municipale. Ce courrier sera adressé à chaque habitant.
- **Festijeux**  
Le Festijeux est prévu le 12 juin prochain à Villard sur Doron. Une réunion de préparation aura lieu avec l'AAB.
- **Ventes en ligne SAEM Les Saisies Village tourisme**  
Il est précisé que la SAEM développe des offres attractives de ventes en ligne.
- **Aménagements sommet de Bisanne**  
Un cahier d'idées réalisé par un cabinet de communication, signalétique et scénographie est évoqué dans le cadre des aménagements sommet de Bisanne.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire,  
**Emmanuel HUGUET**

